

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil d'administration tenue le mardi 24 mars 2026 à 19 h 30 au centre administratif, 630 rue Ellice à Beauharnois, à laquelle les membres suivants sont présents et forment quorum.

Membres du conseil d'administration présents :

Nathalie Beaulieu, Yannick Brière, Vicky Chiasson (sans droit de vote) Émilie D. Frenette, Gaétan Dupras, Stéphanie Ferguson, Maryse Firth, Mélanie Gallant, Jean-Sébastien Guimond, Catherine Martel, Louis-Philippe Primeau (ayant le droit de vote), Marie-Claude Richer, Claude-Émilie Roy et Robin St-Pierre

Directeurs et directrices :

Luc Langevin, secrétaire général, et François Robichaud, directeur général adjoint à la réussite,

Absences : Suzie Vranderick, directrice générale

1. CONSTATATION DU QUORUM ET OUVERTURE DE LA SÉANCE

Le président, M. Gaétan Dupras, ouvre la séance à 19 h 33. Le quorum est constaté.

CA-3937-260324

2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

M. Robin St-Pierre propose que l'ordre du jour soit adopté tel que déposé :

1. Constatation du quorum et ouverture de la séance
2. Lecture et adoption de l'ordre du jour
3. Lecture, adoption et suivi du procès-verbal de la séance ordinaire du 27 janvier 2026
4. Parole aux élèves
5. Questions du public
6. Points d'information
 - 6.1 Rapport de la direction générale
 - 6.1.1 Districts du conseil d'administration
 - 6.2 Dépôt du tableau de bord sur la délégation de fonctions et pouvoirs
 - 6.3 Dépôt des recommandations du Protecteur régional de l'élève
 - 6.4 Correspondance
 - 6.4.1 Lettres de démission de deux administrateurs.
7. Points de décision
 - 7.1 Appui à la Ville de Beauharnois pour un projet d'aménagement d'une patinoire réfrigérée
 - 7.2 États financiers au 30 juin 2025

- 7.3 Demande d'autorisation d'un tirage – École secondaire des Patriotes-de-Beauharnois
- 7.4 Octroi de contrat pour la réalisation de travaux de construction d'une école primaire de locaux modulaires sur le site de Notre-Dame-de-la-Paix (LOCMOD002)
- 7.5 Appui à la Ville de Sainte-Martine pour un projet de réfection des terrains de baseball
- 8. Comités du conseil d'administration
 - 8.1 Comité de gouvernance et d'éthique
 - 8.2 Comité de vérification
 - 8.3 Comité des ressources humaines
- 9. Comité de parents
- 10. Questions du public sur les points traités lors de la séance
- 11. Levée de la séance
- 12. Échange entre les membres du conseil d'administration (huis clos) et évaluation de la rencontre

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

CA-3938-260324

3. LECTURE, ADOPTION ET SUIVI DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 27 JANVIER 2026

Mme Catherine Martel propose d'exempter le secrétaire général de faire la lecture du procès-verbal de la séance ordinaire du 27 janvier 2026 et Mme Mélanie Gallant propose qu'il soit adopté tel que déposé.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

4. PAROLE AUX ÉLÈVES

Il n'y a aucun élève présent.

5. QUESTIONS DU PUBLIC

Il n'y a aucune question du public.

6. POINTS D'INFORMATION

6.1 Rapport de la direction générale

M. Robichaud fait une présentation des activités de la direction générale ayant été effectuées entre le 27 janvier et le 24 mars 2026.

6.1.1 Districts du conseil d'administration

En vertu du *Règlement sur la désignation de membres des conseils d'administration des centres de services scolaires*, les écoles du CSSVT doivent faire partie de l'un des cinq districts requis pour la nomination des membres parents siégeant au conseil d'administration. Dans ce contexte, il est nécessaire d'ajouter l'école Grande Île à l'un des districts à compter du 1^{er} juillet prochain.

Il revient à la direction générale d'établir la composition des districts en tenant compte des critères prévus au règlement. La direction générale peut également considérer d'autres facteurs tels que l'existence de caractéristiques communes, la présence de barrières physiques ainsi que les limites municipales desservies par le centre de services scolaire.

Après analyse des critères du règlement et de la cohérence géographique, il a été déterminé que l'école Grande Île sera ajoutée au district 4 à compter du 1^{er} juillet 2026.

6.2 Dépôt du Tableau de bord sur la délégation de fonctions et pouvoirs

M. François Robichaud dépose le tableau de bord de la délégation de fonctions et pouvoirs pour les décisions prises par les délégataires depuis le 27 janvier dernier et fait état des principales décisions prises par les directions de services depuis la dernière séance du conseil d'administration.

6.3 Dépôt des recommandations du Protecteur régional de l'élève

M. François Robichaud procède au dépôt des recommandations du Protecteur de l'élève dans le cadre du traitement de différends sur lesquels celui-ci a procédé à des enquêtes. Les rapports ont été transmis aux membres du conseil d'administration avec l'ordre du jour.

6.4 Correspondances

6.4.1 Lettres de démission de deux administrateurs

M. Gaétan Dupras dépose les lettres de démission de l'administratrice, Violette Leroux, et de Pierre Lefebvre. M. Dupras souligne l'implication et remercie Mme Leroux et M. Lefebvre pour leur implication.

7. POINTS DE DÉCISION

CA-3939-260324

7.1 Appui à la Ville de Beauharnois pour un projet d'aménagement d'une patinoire réfrigérée

CONSIDÉRANT le dépôt d'une demande d'aide financière, dans le cadre du Programme d'aide financière aux infrastructures récréatives, sportives et de plein air (PAFIRSPA), de la Ville de Beauharnois pour l'aménagement d'une patinoire réfrigérée sur le territoire;

CONSIDÉRANT le positionnement stratégique des futures installations sportives à proximité de l'école secondaire des Patriotes-de-Beauharnois ainsi que des écoles Saint-Paul et Jésus-Marie, afin d'en faciliter l'accessibilité pour nos élèves une fois la patinoire construite;

CONSIDÉRANT le partenariat avec la Ville quant à l'usage et le partage des infrastructures publiques au bénéfice des élèves du CSSVT et de la communauté;

CONSIDÉRANT que la demande d'appui et le projet de la Ville de Beauharnois s'inscrivent dans la lignée de l'orientation 2 du PEVR 23-27; Renforcer les mécanismes de collaboration entre les membres de l'organisation, avec les parents et avec la communauté;

CONSIDÉRANT que l'aménagement d'une patinoire réfrigérée près des établissements scolaire contribuerait à l'orientation 3 du PEVR 23-27; Assurer un milieu propice au développement du plein potentiel des élèves;

Mme Catherine Martel propose

QUE le conseil d'administration appuie le projet de la Ville de Beauharnois visant l'aménagement d'une patinoire réfrigérée, afin qu'il soit admissible à l'aide financière du ministère de l'Éducation dans le cadre du Programme d'aide aux infrastructures récréatives, sportives et de plein air, et pour favoriser le partage et l'accessibilité des installations à l'ensemble de la population.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CA-3940-260324

7.2 États financiers au 30 juin 2025

CONSIDÉRANT la responsabilité du Centre de services scolaire de la Vallée-des-Tisserands d'assurer la gestion efficace, efficiente, équitable et écoresponsable des ressources humaines, matérielles et financières dont il dispose;

CONSIDÉRANT la présentation de l'audit des états financiers par le Vérificateur général du Québec auprès du comité de vérification le 13 mars 2026;

M. Robin St-Pierre propose

DE prendre acte du dépôt des états financiers du Centre de services scolaire de la Vallée-des-Tisserands au 30 juin 2025, préparés selon la forme prescrite par le ministère de l'Éducation, conformément à la *Loi sur l'instruction publique* ainsi que du rapport de l'auditeur indépendant Vérificateur général du Québec.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CA-3941-260324

7.3 Demande d'autorisation d'un tirage – École secondaire des Patriotes-de-Beauharnois

CONSIDÉRANT que la Régie des alcools, des courses et des jeux (RACJ) requiert, pour l'émission d'une licence de tirage d'un établissement scolaire, une résolution du conseil d'administration qui autorise un employé du Centre de services scolaire de la Vallée-des-Tisserands (école secondaire des Patriotes-de-Beauharnois) à faire une demande de licence;

CONSIDÉRANT que l'école secondaire des Patriotes-de-Beauharnois souhaite effectuer une campagne de financement dont les profits serviront à financer une partie du voyage à Banff;

CONSIDÉRANT que la campagne de financement respecte les encadrements prévus par la Loi sur l'instruction publique;

Mme Stéphanie Ferguson propose

D'autoriser M. Jonathan Huneault, enseignant à l'école secondaire des Patriotes-de-Beauharnois, à procéder à une demande de licence de tirage auprès de la Régie des alcools, des courses et des jeux (RACJ). L'argent, ainsi amassé, servira à financer une partie du voyage à Banff.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CA-3942-260324

7.4 Octroi de contrat pour la réalisation de travaux de construction d'une école primaire de locaux modulaires sur le site de Notre-Dame-de-la-Paix (LOCMOD002)

CONSIDÉRANT la fermeture imprévue de l'école Notre-Dame-de-la-Paix et la nécessité urgente de relocaliser les élèves dans des espaces adéquats pour la rentrée 2026-2027;

CONSIDÉRANT l'objectif 5 du PEVR 2023-2027 *Assurer la capacité d'accueil nécessaire pour scolariser tous les élèves du CSSVT*;

CONSIDÉRANT la préparation d'un projet de construction de locaux modulaires sur le site de Notre-Dame-de-la-Paix afin de répondre à ce besoin essentiel;

CONSIDÉRANT l'aide financière confirmée le 27 janvier dernier et autorisée par Mme la ministre Sonia Lebel;

CONSIDÉRANT que le centre de services scolaire procédera à un appel d'offres public conformément au Règlement sur les contrats de travaux de construction des organismes publics;

CONSIDÉRANT que l'ouverture des soumissions permettra d'identifier le plus bas soumissionnaire conforme pour la réalisation des travaux;

CONSIDÉRANT que les recommandations des firmes professionnelles mandatées seront prises en compte dans l'analyse des soumissions;

CONSIDÉRANT la recommandation de la directrice des Services des ressources matérielles;

Mme Mélanie Gallant propose

QUE le conseil d'administration du Centre de services scolaire de la Vallée-des-Tisserands autorise conditionnellement l'adjudication du contrat au plus bas soumissionnaire conforme pour le projet de construction de locaux modulaires sur le site de Notre-Dame-de-la-Paix, et ce, sous réserve :

- De l'obtention de l'autorisation du ministère de l'Éducation;
- De la conformité des soumissions reçues;
- Du respect des budgets alloués.

QUE la directrice des Services des ressources matérielles ou son substitut soit autorisé(e) à signer l'avis d'adjudication du contrat dès que toutes les conditions auront été remplies.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CA-3943-260324

7.5 Appui à la Ville de Sainte-Martine pour un projet de réfection des terrains de baseball

CONSIDÉRANT le dépôt d'une demande d'aide financière, dans le cadre du Programme d'aide financière aux infrastructures

récréatives, sportives et de plein air (PAFIRSPA), de la Ville de Sainte-Martine pour la réfection des terrains de baseball sur le territoire;

CONSIDÉRANT la proximité des installations sportives situées près des écoles Sacré-Coeur et Sainte-Martine, et leur accessibilité pour nos élèves;

CONSIDÉRANT le partenariat avec la Ville quant à l'usage et le partage des infrastructures publiques au bénéfice des élèves et des citoyens;

CONSIDÉRANT l'orientation Collaborer du PEVR 2023-2027; Renforcer les mécanismes de collaboration entre les membres de l'organisation, avec les parents et avec la communauté;

Mme Stéphanie Ferguson propose

Que le conseil d'administration appuie le projet de la Ville de Sainte-Martine visant la réfection des terrains de baseball, afin qu'il soit admissible à l'aide financière du ministère de l'Éducation dans le cadre du Programme d'aide aux infrastructures récréatives, sportives et de plein air, et pour favoriser le partage et l'accessibilité des installations à l'ensemble de la population.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

8. COMITÉS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

8.1 Comité de gouvernance et d'éthique

Le comité d'éthique et de gouvernance s'est réuni le 27 janvier dernier.

Au cours de cette rencontre, un suivi sur la formation obligatoire des membres du conseil d'administration a été effectué. Il a également été question du suivi de la formation obligatoire des membres des conseils d'établissement. Finalement, il a été décidé que le projet sera piloté par les Services du secrétariat général et des communications visant à rédiger un guide d'interprétation du Code d'éthique adopté en avril 2025.

8.2 Comité de vérification

Le comité de vérification s'est réuni le 13 mars dernier.

Cette rencontre portait sur les états financiers 2024-2025 ainsi que l'audit réalisé par le Vérificateur général du Québec.

8.3 Comité des ressources humaines

Il n'y a pas eu de rencontre depuis la dernière séance.

9. COMITÉ DE PARENTS

La dernière rencontre du comité de parents a eu lieu le 11 mars dernier. Il a notamment été question des campagnes de financement et de la nomination de parents au prix Bronze de la Fédération des comités de parents du Québec.

10. QUESTIONS DU PUBLIC SUR LES POINTS TRAITÉS LORS DE LA SÉANCE

Il n'y a aucune question du public.

CA-3944-260324

11. LEVÉE DE LA SÉANCE

À 19 h 58, Mme Catherine Martel propose la levée de la séance.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

12. ÉCHANGE ENTRE LES MEMBRES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION (HUIS CLOS) ET ÉVALUATION DE LA RENCONTRE

LUC LANGEVIN
DIRECTEUR DES SERVICES DU SECRÉTARIAT GÉNÉRAL
ET DES COMMUNICATIONS